

## **Conseil du 19 février 2016**

Après avoir évoqué la conjoncture économique nationale, le maire, Bertrand Vernoux, a abordé la situation financière de la commune.

### **Une situation financière plutôt bonne**

« Malgré une légère diminution des recettes mais aussi grâce à une réduction des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014, la commune offre un résultat comptable très excédentaire », a-t-il exposé.

Ce bon bilan permet à la commune de couvrir, comme elle le fait depuis plusieurs années, les dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Même chose du côté du budget d'assainissement où le résultat très excédentaire cumulé permet d'envisager sereinement les travaux à réaliser sur la station d'épuration.

Pour 2016, l'heure est toujours à la poursuite d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Malgré la baisse des dotations, on retiendra la volonté de maintenir les taux actuels d'impôt locaux.

### **De nombreux travaux**

Le maire a ensuite fixé les priorités concernant les investissements 2016.

Après la rénovation de la salle Limorin, cette année verra le début des travaux d'aménagement du quartier sud de la Madeleine ainsi que la poursuite des travaux de voirie et de réseaux rue du Bourg.

Des aménagements paysagers et de loisirs des abords de la salle polyvalente sont prévus avec l'implantation de points d'apport volontaire. Des travaux d'amélioration de l'éclairage public seront également entrepris sur le site ainsi que sur ceux de la mairie et de l'école en vue de réaliser des économies d'énergie.

Enfin, 2016 verra l'achèvement du bâtiment destiné à la garderie et au centre de loisirs ainsi que la conclusion de l'étude du schéma directeur de l'assainissement collectif.

### **Environnement**

Le conseil valide le projet présenté par l'entreprise Vert Land de Varennes-les-Mâcon, d'un montant de 6 321 € HT, pour l'aménagement paysager du carrefour du Creux.

### **Subvention**

La proposition du maire de solliciter une subvention pour l'aménagement du quartier de la Madeleine au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local créée par la loi de finances 2016 est acceptée à l'unanimité.